

Juillet 2016

1 Introduction *page 2*

2 Améliorations structurelles *page 3*

3 Paiements directs *page 15*

4 Production animale *page 22*

5 Droit foncier rural *page 27*

6 Autres activités *page 30*

7 Personnel du Service de l'économie rurale *page 32*

Service de l'économie rurale

Case postale 131 / Courtemelon

2852 Courtételle

Tél. : 032 420 74 00

Fax : 032 420 74 01

Courriel : secr.ecr@jura.ch

Site internet : www.jura.ch/ecr

Service de
l'économie rurale

Rapport d'activité

2015

1 Introduction

Politique agricole 2014-2017

Le rapport du Service de l'économie rurale (ECR), que vous découvrez, met en lumière les diverses activités conduites tout au long de l'année. Il permet de mesurer l'évolution structurelle et le développement rural en cours dans notre canton. Développer l'espace rural reste une tâche essentielle au maintien de la population dans ces zones. Maintenir ou améliorer les accès ainsi que les viabilités (eau, électricité) pour les personnes qui les habitent est donc primordial, c'est pour cette raison que des moyens cantonaux et fédéraux importants sont réservés à cet effet.

Tout développement nécessite souvent des mesures d'accompagnement et d'encouragement ; en agriculture, on regroupe celles-ci sous le terme « d'améliorations structurelles ». Ces mesures sont collectives et individuelles. Elles assurent par ailleurs le renouvellement, la réalisation des appareils de production, notamment des constructions rurales. Les bâtiments ruraux continuent d'être adaptés d'une part pour répondre aux exigences légales en matière de protection des animaux, mais également afin de rationaliser les travaux d'entreprises agricoles qui ne cessent de grandir. Diverses aides sont octroyées par le Service de l'économie rurale afin de permettre que cette évolution puisse se faire et reste économiquement supportable.

Le développement rural n'est cependant pas qu'une affaire des services de l'Etat, c'est d'abord et surtout le résultat des réflexions et de la volonté des habitants et acteurs des régions rurales qui se mobilisent pour développer leurs projets, la plupart du temps en étroite collaboration avec les autorités communales. Ce rapport met donc aussi en valeur les démarches de toutes ces personnes que nous félicitons et remercions très chaleureusement pour leur travail important et pour la bonne collaboration.

Ce rapport vise enfin à mettre un éclairage sur la mise en œuvre des mesures de politique agricole fédérales et cantonales qui est du ressort d'ECR. Vous trouverez ci-après l'énumération des effets concrets de ces mesures pointant le développement des revenus, la conservation de la biodiversité et des espèces, le respect du droit foncier et des baux à ferme, etc.

Pour terminer, on notera encore que la formation et la vulgarisation agricole sont assurées dans le canton du Jura par la Fondation rurale interjurassienne (FRI). Une convention de prestations règle les tâches attendues par l'Etat et la profession, elle sera renouvelée en 2017. L'enveloppe financière consacrée à ces tâches fondamentales pour assurer l'existence d'une agriculture efficace et compétitive se monte à 4,3 millions de francs, elle dépend du budget d'ECR. Un rapport exhaustif des activités de la FRI est publié chaque année et permet de se renseigner sur les multiples activités de cette institution qui a douze ans en 2016.

2 Améliorations structurelles

2.1. Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux

La Confédération et le canton du Jura octroient aux exploitations agricoles des aides à l'investissement leur permettant d'adapter plus facilement leurs structures à des conditions-cadres et au besoin du marché. Au niveau du bâtiment, des infrastructures modernes tenant compte de toutes les dimensions du développement durable doivent contribuer à pérenniser l'agriculture indigène dans un contexte de compétition accrue, où les exigences écologiques et sociétales sont toujours plus strictes.

Le maintien de la compétitivité des entreprises agricoles, le respect des exigences écologiques et éthologiques imposent aux agriculteurs d'adopter un mode d'exploitation rationnel et durable. C'est à ce niveau que les mesures d'aides à l'investissement entrent en jeu; elles permettent d'aménager des infrastructures modernes et efficaces et contribuent de manière déterminante à faire baisser les coûts de production, mais aussi à valoriser l'espace rural.

Le soutien de la Confédération et du canton du Jura en faveur du développement régional et de la promotion des produits indigènes et régionaux en vertu de l'art. 93, al. 1, let. C, LAgr, a conduit à une évolution prometteuse dans l'espace rural depuis le début de la mise en œuvre de cet instrument. Pour le canton du Jura, une convention pour la mise en œuvre d'un projet dans un délai de 4 ans a été signée (projet "les chemins du bio"). A cela s'ajoutent diverses prestations pour les phases de planification "étude préliminaire" et "planification détaillée" de ces projets de développement régional (PDR) en cours et d'autres projets.

En 2015, le montant des contributions cantonales versé pour les bâtiments et les projets de développement régional a été de 1,04 millions de francs alors que celui des contributions fédérales a été de 1,3 millions de francs. Le budget pour l'année 2016 prévoit un montant de 1 million de francs de contributions cantonales et 1,5 million de francs de contributions fédérales pour ce secteur de soutien.

Après réception du préavis positif de l'OFAG et le soutien du Gouvernement jurassien, fin 2015 a vu l'aboutissement de la phase de documentation du deuxième projet de développement régional du canton, le PDR "Marguerite". Ce projet ambitieux de promotion de l'agritourisme, porté par l'association Marguerite, est appelé à se développer sur les territoires du canton du Jura et du Jura bernois. Ses buts principaux sont de fédérer l'ensemble des acteurs agritouristiques du canton du Jura et du Jura bernois, d'étoffer l'offre d'accueil des touristes afin qu'ils prolongent leur séjour et de stimuler la transformation de produits régionaux.

La phase de réalisation, qui selon toute vraisemblance débutera en 2016 après signature de la convention, permettra de développer six infrastructures individuelles, dont quatre dans le canton du Jura. A noter que l'une d'elle abritera le musée suisse de la distillation chargé de mettre en valeur la collection d'alambics prêtée par l'ex-Régie fédérale des alcools au canton du Jura. Ce projet prévoit également la réalisation d'un réseau équestre unique en Suisse. Par la mise en place de neuf parcours équestres reliés entre eux, dont six sur territoire RCJU, ce réseau permettra de découvrir l'ensemble de la région interjurassienne. Les mesures collectives prévues serviront à soutenir l'ensemble des prestataires agritouristiques des deux régions tout en créant des synergies avec les secteurs connexes tels que l'hôtellerie et la restauration qui devraient également bénéficier de l'arrivée de nouveaux touristes.

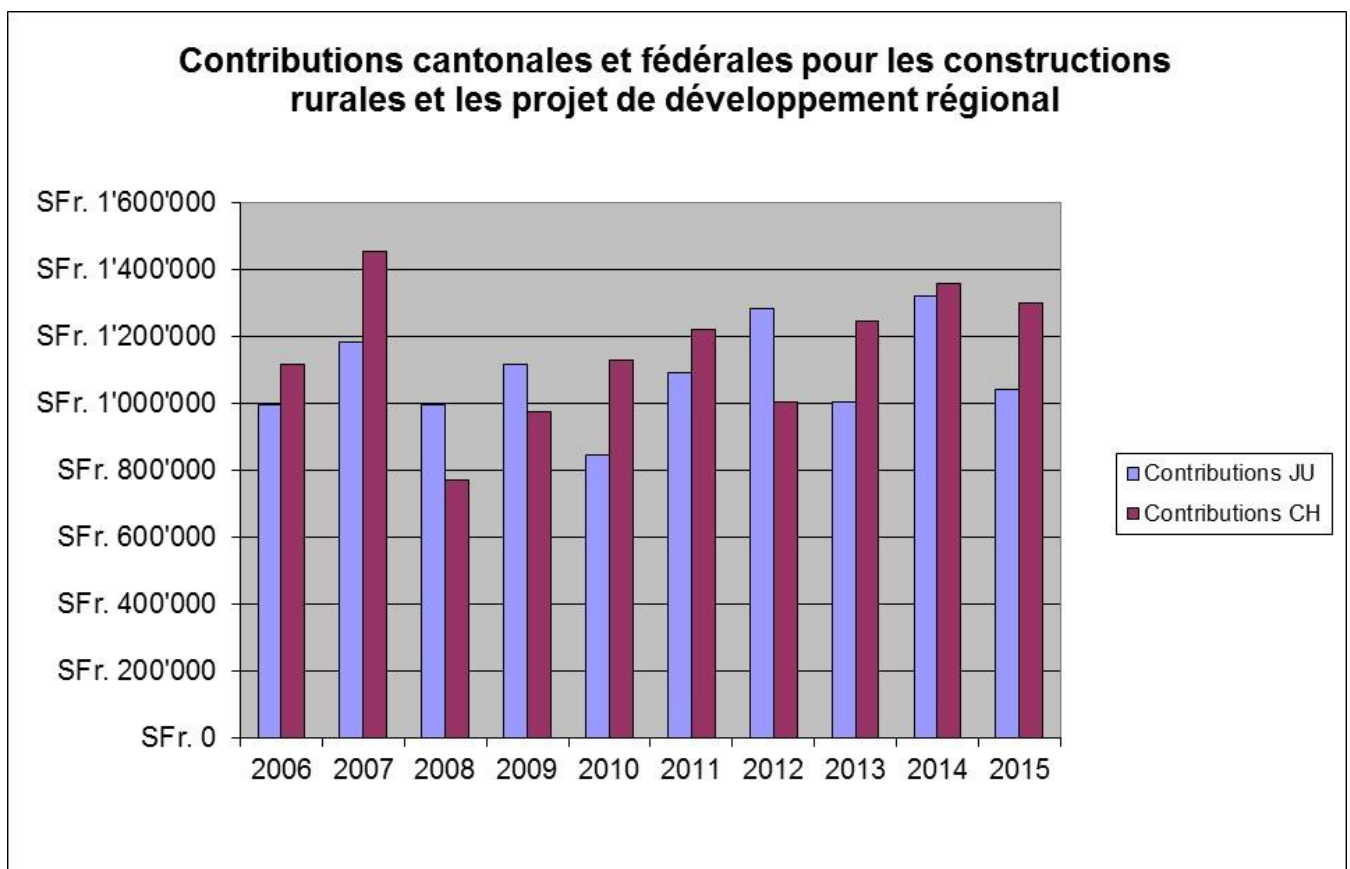
D'un montant global de 6,9 millions de francs, le projet bénéficiera du soutien financier de la Confédération et des cantons du Jura et de Berne. Les contributions cantonales s'élèveront au maximum à 1,067 million de francs. Cet engagement permettra de lever des contributions de la part du canton de Berne et de la Confédération. Une fois réalisé, soit dans six ans, le projet "Marguerite" doit générer des revenus additionnels de 3,5 millions de francs par an.

Questions fréquentes concernant les aides à l'investissement :

Installations photovoltaïques : Depuis le 1.1.2014, les installations photovoltaïques de production d'électricité ne peuvent plus être soutenues avec des crédits d'investissement.

Achat de terres agricoles : Les achats de surfaces agricoles utiles ne peuvent plus bénéficier de crédits d'investissement depuis 1998. Leur financement s'effectue par les moyens propres de l'entreprise agricole et/ou par des augmentations de prêts hypothécaires.

Achat de machines agricoles : L'achat de machines agricoles ne peut pas être soutenu par des aides à l'investissement lorsque la demande provient d'une seule ou de deux entreprises agricoles. Par contre, une société de machines réunissant au minimum trois entreprises agricoles peut bénéficier de crédit d'investissement pour l'achat de machines agricoles.



2.2. "Crédits d'investissement" (CI) et "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Les crédits d'investissement servent à cofinancer des mesures de construction dans les domaines de l'habitat et de l'exploitation agricole, mais aussi des reprises d'exploitations (aide initiale). Les prêts au titre d'aide aux exploitations visent à améliorer la situation financière des exploitations agricoles.

La Commission des crédits agricoles est l'organe d'exécution cantonal compétent en matière de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations paysannes. Elle est administrativement rattachée au Service de l'économie rurale. Elle gère les ressources fédérales et cantonales au moyen de divers fonds. En 2015, la Commission des crédits agricoles s'est réunie à 4 reprises afin de traiter 90 demandes d'aides à l'investissement (68 en 2014), 46 cessions de rang (52 en 2014), 19 radiations de droit de gage (48 en 2015) et 7 interventions (17 en 2014). Aucune requête d'aides à l'investissement n'a été refusée en 2015. La Commission des crédits agricoles a par ailleurs accepté 16 demandes de report de remboursement.

Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement comptait 67 millions de francs au 31 décembre 2015. L'argent provenant du remboursement des crédits en cours est utilisé pour l'octroi de nouveaux crédits. En 2015, la Confédération a alimenté le fonds d'un montant supplémentaire de 2,9 millions de francs (1,35 million de francs en 2014).

Le fonds de roulement pour les prêts au titre d'aide aux exploitations comptait 12,6 millions de francs au 31 décembre 2015, dont 9 millions de francs provenaient de la Confédération et 3,5 millions du canton. Les nouvelles ressources y sont versées à parts égales par la Confédération et le canton.

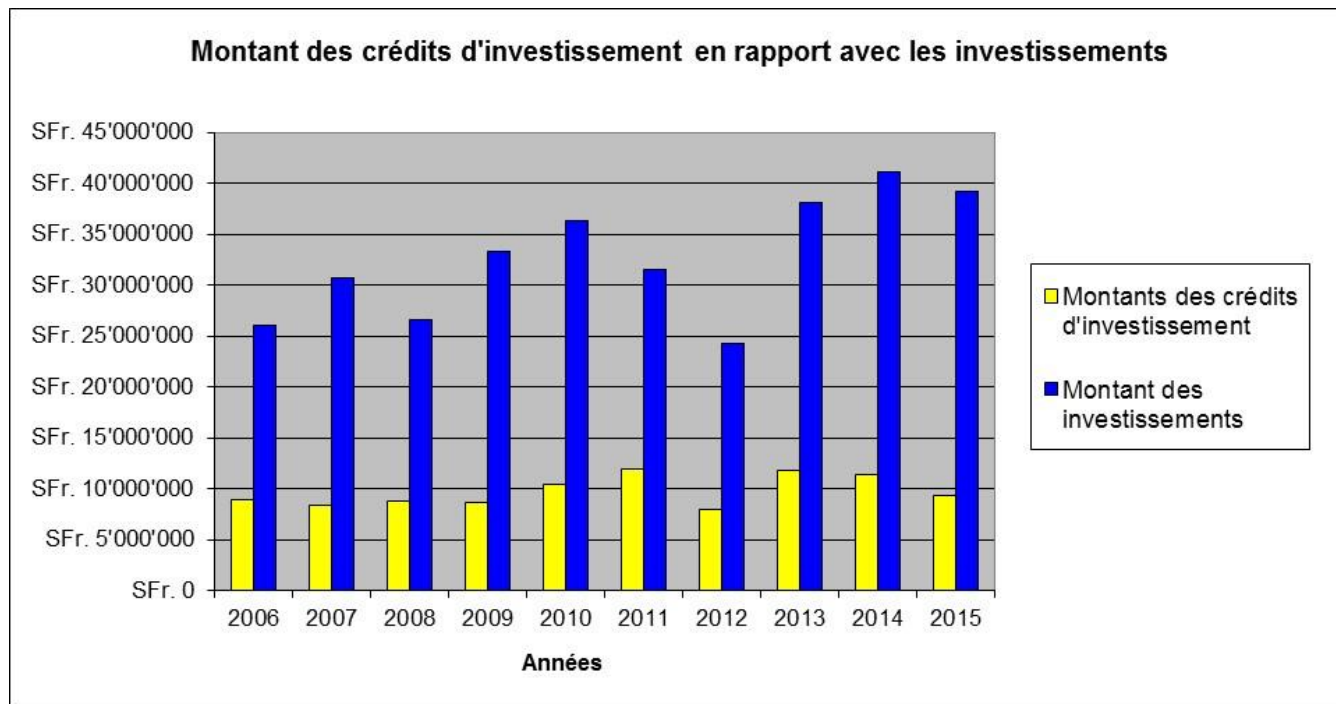
Garanties des prêts octroyés par la Commission des crédits agricoles:

Afin d'éviter des pertes, la Commission des crédits agricoles mène une politique prudente en matière de gestion des risques. La Commission des crédits agricoles doit, par principe, exiger des sûretés réelles (gage immobilier clairement couvert). A titre exceptionnel, elle peut accepter d'autres sûretés (responsabilité solidaire, cautionnement solidaire d'institutions spécialisées en la matière, etc.). Tous les nouveaux dossiers de prêts sont soumis au système du "rating" suisse testé au cours des exercices précédents. Les résultats du "rating" déterminent le type et le niveau d'intensité du suivi de l'exploitation après l'octroi du prêt et jusqu'au remboursement intégral de celui-ci.

2.2.1. "Crédits d'investissement" (CI)

Nombre de dossiers traités :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Aides initiales	24	15	13	10	13	16	8	15	11	16
Constructions et transformations de ruraux	21	28	25	25	39	33	22	28	34	19
Habitations	10	10	9	11	15	15	15	15	10	13
Diversification	5	2	2	3	3	5	7	0	1	3
Achat exploitation	1	0	1	2	0	0	0	3	0	0
Personnes morales	10	5	5	11	3	8	5	12	4	7
Total	71	60	55	62	73	77	57	73	60	58



En 2015, les crédits d'investissement ont contribué au financement d'un montant de 39,1 millions de francs d'investissement dans les infrastructures agricoles jurassiennes (constructions et achats de domaines agricoles).

Le nombre de dossiers traités au niveau des crédits d'investissement a diminué en 2015 (2 dossiers traités de moins qu'en 2014); celui des aides initiales ou des aides à l'installation reste faible par rapport au besoin théorique de relève dans l'agriculture jurassienne. Il est également à relever la forte diminution du nombre de demandes de crédits d'investissement pour les constructions et les transformations de ruraux avec seulement 19 requêtes traitées en 2015 (34 en 2014).

2.2.2. "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Conversion de dettes	14	15	18	15	18	6	3	1	2	7
Situation financière difficile	12	3	2	2	1	4	14	6	0	22
Total	26	18	20	17	19	10	17	7	2	29

Prêts octroyés pour l'ensemble des dossiers AEP :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014	2015
Prêts octroyés	2'000'000.-	1'730'800.-	2'767'000.-	2'043'200.-	2'908'000.-	1'316'000.-	679'500.-	271'000.-	320'000.-	320'000.-	1'457'200.-

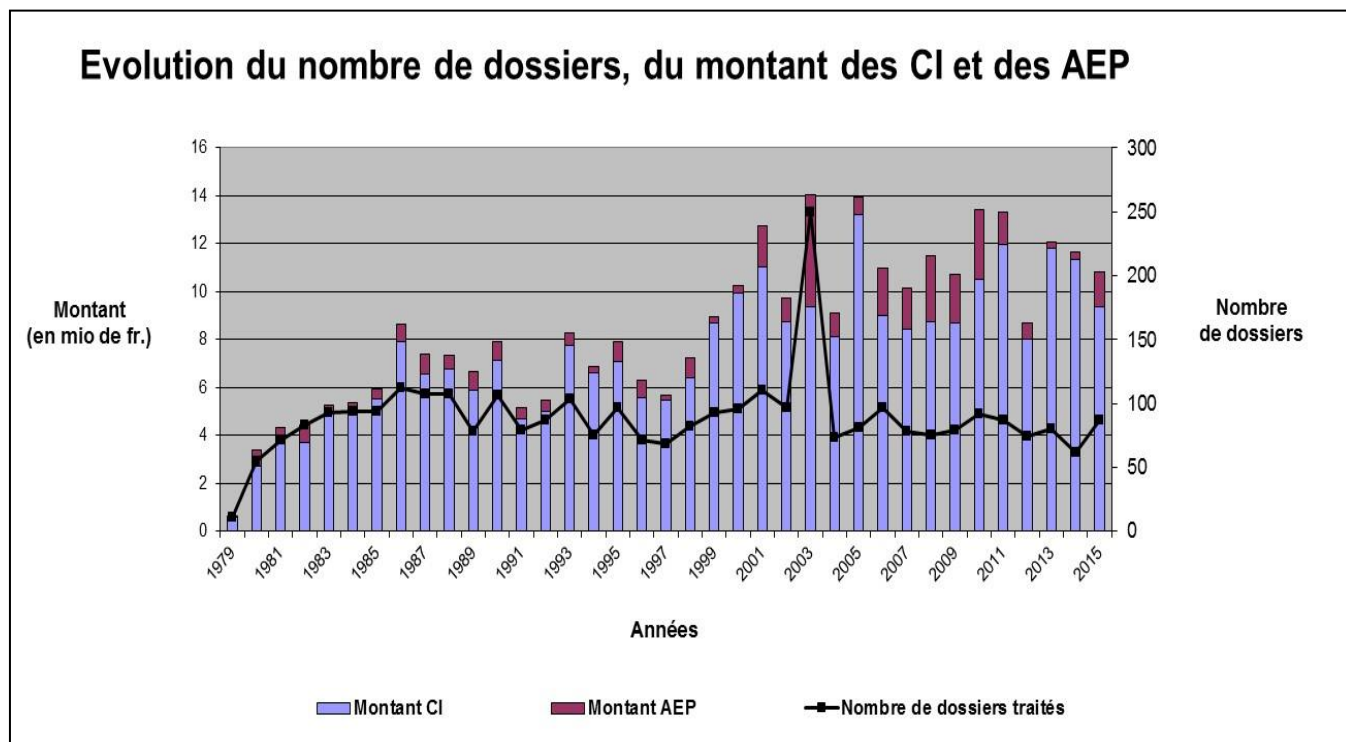
Sécheresse 2015

Le canton du Jura a pris différentes mesures suite à la sécheresse qui a sévi dans notre pays en 2015. Par le Service de l'économie rurale, il a été proposé, aux agriculteurs qui se trouvent en difficulté financière en raison de la sécheresse, des aides afin de remédier aux manques de trésorerie qui pourraient apparaître. Une procédure simplifiée a été mise en place afin de gérer efficacement les demandes d'aides. Les AEP ont été privilégiées. Toutefois, des reports de remboursement sur des CI et des AEP existants ont aussi été acceptés. En totalité, ce sont 39 requêtes qui ont été envoyées à des agriculteurs confrontés à cette situation climatique difficile. 37 exploitations agricoles ont répondu et sollicité le Service de l'économie rurale par des demandes d'AEP ou de report de remboursement sur des prêts existants. En 2015, la Commission des crédits agricoles a alloué au total 22 prêts sous la forme d'AEP, tandis que 15 reports de remboursement sur des prêts existants ont été acceptés.

2.2.3. Bilan

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CI	56'000'000.-	59'400'000.-	59'465'000.-	61'378'000.-	61'390'000.-	60'401'000.-	60'406'000.-	62'709'495.-	64'062'805.-	66'965'480.-
AEP	10'000'000.-	10'148'000.-	10'650'000.-	10'948'000.-	11'098'000.-	11'547'000.-	11'847'000.-	12'147'443.-	12'447'276.-	12'547'169.-
Dossiers actifs	1'000	1'000	990	960	900	837	905	925	904	870

Un crédit fédéral supplémentaire de 2,9 millions de francs a été attribué au bilan CI. Un crédit cantonal supplémentaire de Fr. 50'000.- a été attribué au bilan AEP, ce qui a rendu possible l'obtention d'un crédit fédéral équivalent (Fr. 50'000.-). Globalement le nombre des prêts actifs a toutefois diminué en 2015 et a passé de 904 à 870.



2.3. "Prêts de développement rural" (PDR)

En 2015, deux projets de diversification ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant total de Fr. 80'000.-.

2.4. "Fonds de développement rural durable"

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable, liés au développement de l'agriculture biologique et encourageant la production d'énergies renouvelables. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêts. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et provient majoritairement de la Fondation Sur-la-Croix. En 2015, six projets agricoles ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux à hauteur de Fr. 315'000.- provenant de ce fonds.

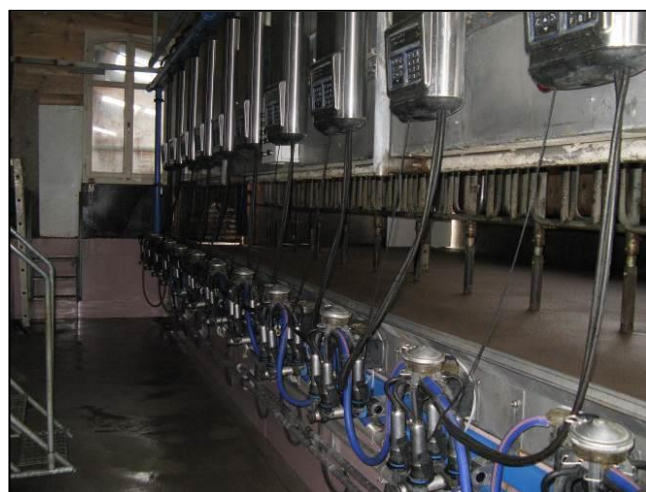
2.5. Rapports lors de procédure de demande de permis de construire en zone agricole à l'attention du Service du développement territorial (SDT)

Dans le cadre des procédures de demande de permis de construire pour des infrastructures bâties en zone agricole, le Service de l'économie rurale est consulté par le SDT. En 2015, avec 103 rapports rédigés à l'attention du SDT, il a été constaté une nette augmentation des rapports établis (+ 23). Ces rapports sont déterminants dans l'élaboration de l'examen de conformités des projets de construction en zone agricole par le Département de l'environnement et de l'équipement.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de rapports ECR à l'attention du SDT	77	63	72	81	80	103



Gerber Théodore, hangar agricole et fosse à lisier, Les Joux, zone de montagne 2.



Choulat Jean-Pierre, transformation et agrandissement de l'étable des vaches laitières, Courtemaiche, zone de plaine.



Schneider Henri, réfection et isolation du toit de la maison d'habitation, Courgenay, zone de plaine.



Belser Dominik, rural vaches allaitantes, Les Sairains, zone de montagne 2.



Faivre Philippe, deux poulaillers de production d'œufs bio, Montignez, zone de plaine.



Theurillat Thierry, rural vaches laitières, Epauvillers, zone de montagne 2.

2.6. Contributions pour améliorations foncières

Etat des dossiers d'améliorations foncières à fin 2015 :

Nombre de communes actuellement en procédure de remaniement parcellaire (RP)	12 (Boncourt, Bressaucourt, Corban-Courchapoix-Montsevelier (CCM), Courtételle, Dampfreux, Grandfontaine, Le Noirmont, Rebeuvelier, Rocourt, Ederswiler)
Entrée en possession des nouvelles parcelles dans un remaniement parcellaire	-
Dissolution de syndicats de remaniement parcellaire	Creugenat
Remaniements parcellaires en cours de préparation	Bonfol, Les Genevez
Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire	Ederswiler
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en cours de préparation	Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF III), St-Brais-Sceut, Undervelier, Soubey, La Chaux, Movelier-Mettembert, Boécourt, Muriaux, Bourrignon, Pleigne, différents petits projets
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en cours de réalisation	SEF III, Soulce, Val Terbi (SEVT), Syndicat des eaux des Rangiers (SER), Monterri (Cornol), différents petits projets
Accès de fermes et desserte rurale, en cours de préparation	Glovelier, Bassecourt-Develier, Saignelégier, Bourrignon, route Tariche, Les Grangettes, route Fontenais-Bressaucourt, ferme Sous-les-Roches (Bressaucourt), Saint-Ursanne (différents accès de fermes), différents petits projets
Accès de fermes et desserte rurale, en cours de réalisation	Soubey, Syndicat de chemins Les Bois 2, Syndicat de chemins Kohlberg-Raimeux (Vermes), Mervelier-Grandmont, Ocourt, Syndicat de chemins de Montmelon, Montignez (Canada), différents petits projets
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), en cours de préparation	Lugnez
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), décidée	-
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), en cours de réalisation	Miécourt, Coeuve
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en cours de préparation	Les Pommerats, Saignelégier, Les Breuleux
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en cours de réalisation	Muriaux

Contributions versées pour les améliorations foncières de 2007 à 2015 :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contributions cantonales	2'402'800.-	2'504'150.-	3'104'200.-	2'769'097.-	2'098'618.-	2'245'063.-	2'798'300.-	1'890'968.-	2'000'000.-
Contributions fédérales	2'928'330.-	3'122'049.-	2'698'671.-	3'097'730.-	1'951'294.-	2'143'194.-	2'803'450.-	2'896'936.-	2'821'805.-
Total	5'331'130.-	5'626'199.-	5'802'871.-	5'866'827.-	4'049'912.-	4'388'257.-	5'601'750.-	4'787'904.-	4'821'805.-

Etat des projets en cours dans le domaine des améliorations foncières :

Les chantiers d'améliorations foncières de longue durée (remaniements parcellaires, projets de chemins ou d'alimentation en eau avec plusieurs étapes) se sont poursuivis normalement. De nouveaux chantiers se sont ouverts conformément à la planification, dont les plus importants sont une première étape de travaux dans le cadre du remaniement parcellaire de Rocourt, une dernière étape du remaniement parcellaire CCM, des améliorations d'accès de fermes à Mervelier (ferme Grandmont) et à Montignez (Canada), ainsi qu'une première étape du grand projet d'alimentation en eau du Syndicat des eaux du Val Terbi (SEVT). Dans d'autres projets importants, les travaux préparatoires ont avancé normalement (avant-projet des RP Ederswiler et Bonfol, projet général du RP de Rocourt, SEF III, alimentation en eau St-Brais-Sceut, accès à la ferme des Grangettes (La Baroche), PGI Les Pommerats, PGI Saignelégier, PGI Les Breuleux). Le Gouvernement a approuvé le projet général du RP Rocourt le 14 avril 2015.

Le Syndicat d'améliorations foncières du Creugenat (RP obligatoire lié à l'A16) a été dissous lors de son assemblée du 16 juin 2015 à Courtedoux. Le Syndicat d'améliorations foncières d'Ederswiler a été constitué lors de l'assemblée des propriétaires du 20 octobre 2015. Le 1^{er} décembre 2015, l'assemblée communale des Genevez a voté un crédit d'avant-projet pour un remaniement parcellaire.

Quelques remarques :

- En 2015, les ressources financières mises à disposition par l'OFAG pour le canton du Jura sous forme de subventions fédérales pour l'ensemble des améliorations structurelles agricoles (améliorations foncières, constructions rurales, projets de développement régional agricole) se sont élevées à 3,4 mios de francs, un montant supérieur aux moyens cantonaux octroyés par le Parlement dans le cadre du budget 2015 (3,04 mios de francs). Vu cette différence entre les moyens fédéraux et cantonaux et vu la possibilité d'utiliser des moyens fédéraux supplémentaires en fin d'exercice, le canton prend un « retard » de paiement d'environ 500'000 francs. Pour 2016, l'OFAG a octroyé au Service de l'économie rurale un montant de 3,8 mios de francs pour l'ensemble de la rubrique. La suite dépendra de la planification financière des investissements 2017-2021 qui passera au Parlement à fin 2016.
- Le problème du morcellement excessif du sol dans les communes et localités non remaniées reste encore d'actualité dans le canton. Un nouveau syndicat de remaniement parcellaire a été créé à Ederswiler en automne 2015. Au printemps 2016, les propriétaires de Bonfol décideront pour un tel projet. Quant à la commune des Genevez, un projet analogue pourrait voir le jour en 2017.
- L'année 2015 a été marquée par une sécheresse encore plus importante que celle de 2003. Les rendements agricoles en ont été influencés négativement. Plusieurs fermes isolées non raccordées à un réseau d'eau public sous pression et dépendantes de sources privées ont souffert de la situation. Plusieurs projets d'améliorations foncières devraient permettre à ces fermes de ne plus être confrontées à ces difficultés, notamment dans le Val-Terbi et dans le secteur du Monterri à Cornol.

- Le 28 octobre 2015, le Parlement a approuvé la nouvelle loi sur la gestion de l'eau (LGEaux). Trois points importants sont à relever pour l'agriculture. Tout d'abord, les modalités de délimitation de l'espace réservé aux eaux sont précisées (art. 17 ; plan spécial cantonal). Le Gouvernement a mis sur pied un groupe de travail à cet effet par arrêté du 9 juin 2015. Il est présidé par l'Office de l'environnement (ENV), ECR et la Chambre jurassienne d'agriculture (CJA) sont représentés. Deuxièmement, les responsabilités et le financement des mesures de revitalisations des cours d'eau et de protection contre les crues sont définis en particulier aux art. 36 à 38 (art. 37 ; prélèvement d'une taxe par les communes sur les propriétés foncières, sur la base d'un règlement et en fonction de la valeur officielle). Enfin, le financement de l'eau potable et de l'eau usée, tant au niveau des investissements que de l'exploitation, est décrit aux articles 92 à 101. Comme annoncé, l'Etat (ENV) ne soutiendra plus les renouvellements d'infrastructures. De plus, les communes devront provisionner pour le maintien de la valeur des infrastructures. Cela aura pour conséquence inévitable une augmentation des taxes communales en la matière. Toutefois, le subventionnement par le biais des améliorations foncières pour l'alimentation en eau potable n'est pas remis en cause par la loi en question et les dispositions relevant du droit agricole continueront à s'appliquer.
- Dans le courant 2015, le groupe de travail temporaire chargé de définir la politique cantonale relative aux pâturages boisés a élaboré un rapport à l'intention du Gouvernement. Le nouveau Gouvernement se prononcera sur ce rapport certainement dans le courant de l'année 2016, suite à une consultation publique. Le groupe en question est présidé par ENV, ECR et CJA sont représentés.



Clos du Doubs. Accès aux fermes de Monturban.



RP CCM. Derniers travaux.



RP Rocourt. Premiers travaux.



Mervelier. Accès à la ferme de Grandmont.



Syndicat de chemins de Kohlberg-Raimeux. Accès à Raymontpierre.



RP St-Brais. Rétablissement d'un mur en pierres sèches avec le concours de l'EFEJ à Bassecourt.



Syndicat des eaux du Val-Terbi. Nouveau réservoir central.



Soubey. Accès de fermes le long du Doubs.



RP Courtételle. Premiers travaux.

3 Paiements directs

3.1. Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu au début du mois de mai. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés sur la base de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Toutes les autres données ont été saisies avec succès sur Internet par le site www.acorda.ch. Les principaux résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

	Unité	1999	2003	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Exploitations agricoles									
Exploitations recensées	Nombre	1'144	1'089	1'066	1025	990	970	962	956
dont exploitations PER	Nombre	1097	1006	968	923	878	857	843	831
dont exploitations BIO	Nombre	47	83	98	102	112	113	119	125
Communautés d'exploitations	Nombre		45	52	52	50	47	45	43
SAU totale (sans pât. communaux)	ha	39'301	40'141	40'289	40'382	40'163	40'258	40'284	40'443
Production végétale									
Prairies (toutes catégories)	ha	17'580	19'058	19'606	20'003	19'036	19'832	19'874	19'790
Pâturages (sans communaux)	ha	8'290	9'220	9'555	9'738	9'615	9'628	9'585	9'657
Pâturages d'estivage	ha			5'791	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791
Céréales panifiables	ha	4'400	3'690	2'651	2'859	3'124	3'229	3'376	3'468
Céréales fourragères	ha	4'330	3'900	3'788	2'870	2'901	2'644	2'501	2'196
Maïs-grain	ha	313	379	208	99	119	142	99	106
Maïs d'ensilage et maïs vert	ha	2'132	2'158	2'391	2'588	2'440	2'490	2'358	2'305
Oléagineux	ha	890	890	972	1'040	979	1'010	1'115	1'141
Pois protéagineux / Féverole	ha	105	198	168	110	134	176	220	373
Pommes de terre	ha	109	79	56	43	43	36	34	31
Betteraves sucrières	ha	334	291	339	337	338	352	364	336
Betteraves fourragères	ha	145	111	75	56	46	43	36	32
Tabac	ha	35	50	40	42	41	42	42	39
Surfaces à litière, haies et bosquets	ha	252	262	280	337	346	365	389	418
Production animale									
Bovins totaux	Nombre	55'715	57'261	58'745	57'809	58'578	58'903	59'828	59'388
Vaches	Nombre	20'215	21'439	22'770	22'618	23'085	23'385	23'431	23'218
Dès 2009, Vaches laitières (1999-2007 : dont le lait est commercialisé)	Nombre		15'588	15'610	15'500	15'912	16'129	16'195	16'049
Détenteurs de vaches allaitantes	Nombre		281	307	-	-	-	-	-
Autres vaches dont allaitantes	Nombre			6'282	7'118	7'173	7'256	7'236	7'169
Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	Nombre	13'572	13'622	13'542	15'712	16'270	16'392	16'180	16'136
Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	Nombre	9'540	8'741	8'517	19'479	19'223	19'136	20'216	20'035
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	Nombre	11'086	12'092	12'078	-	-	-	-	-
Veaux à l'engrais	Nombre	1'302	1'367	1'467	-	-	-	-	-

3.2. Mesures favorisant la biodiversité

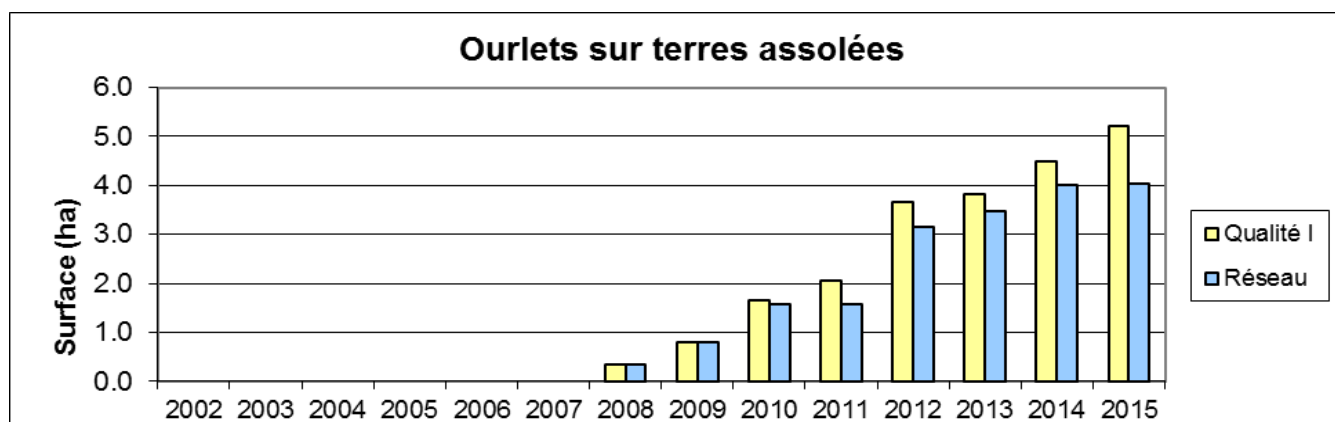
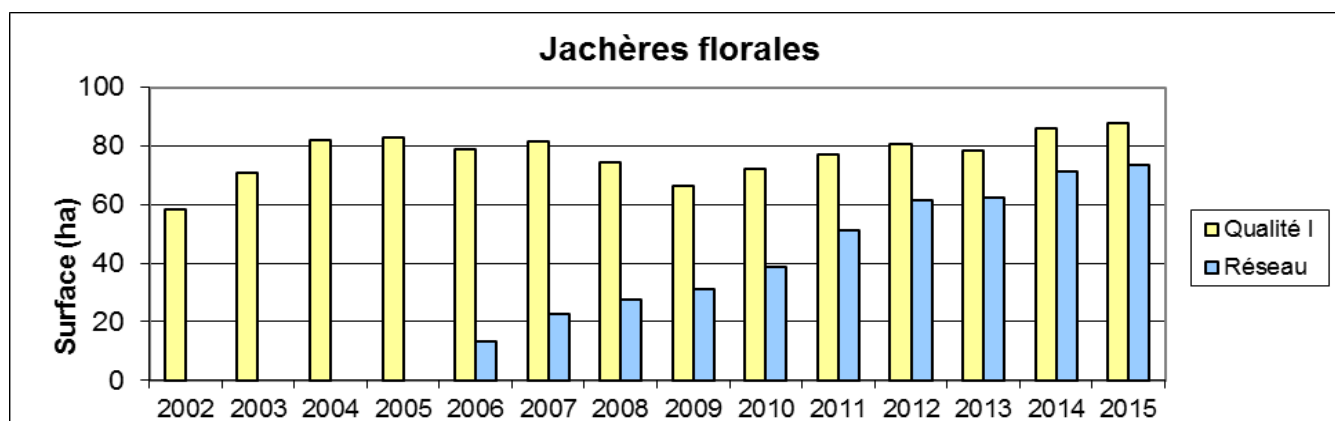
La mise en place de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) fait partie des prestations écologiques requises (PER) définies dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Des contributions sont versées pour ces surfaces en fonction de leur niveau de qualité et de leur appartenance ou non à un projet collectif de mise en réseau.

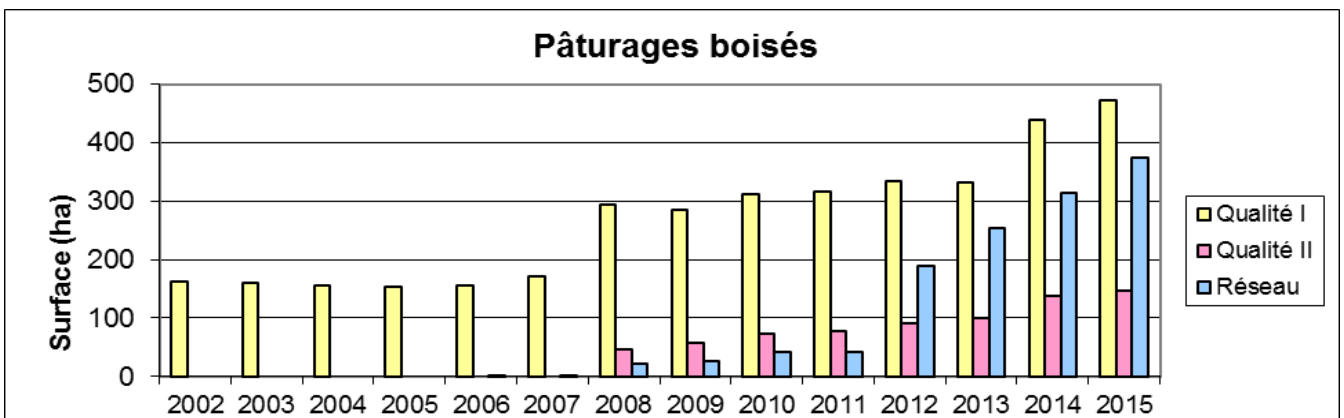
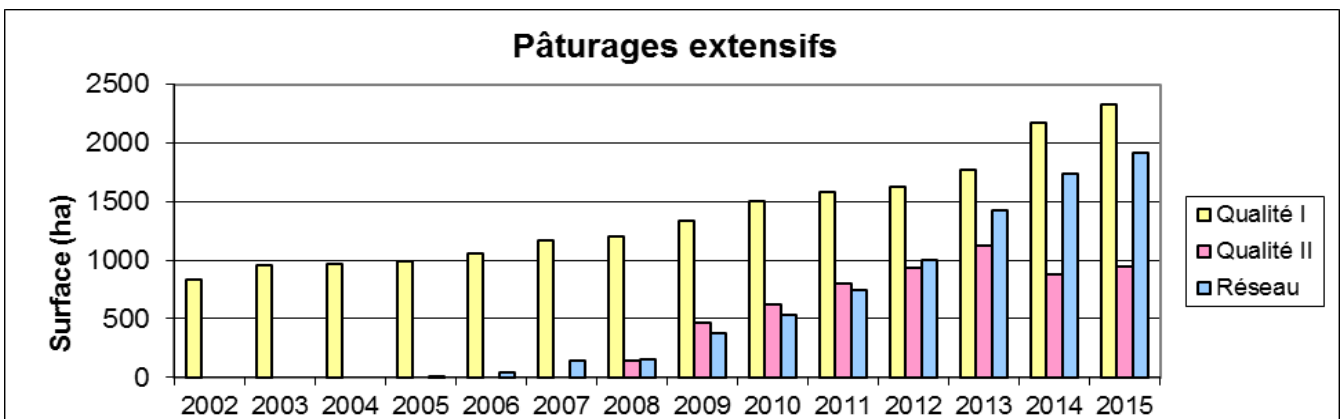
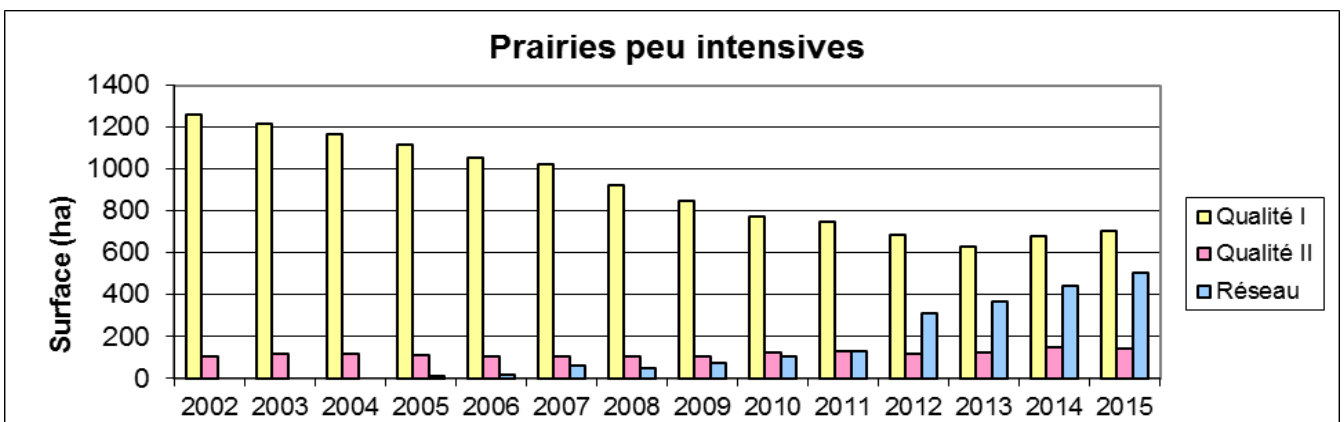
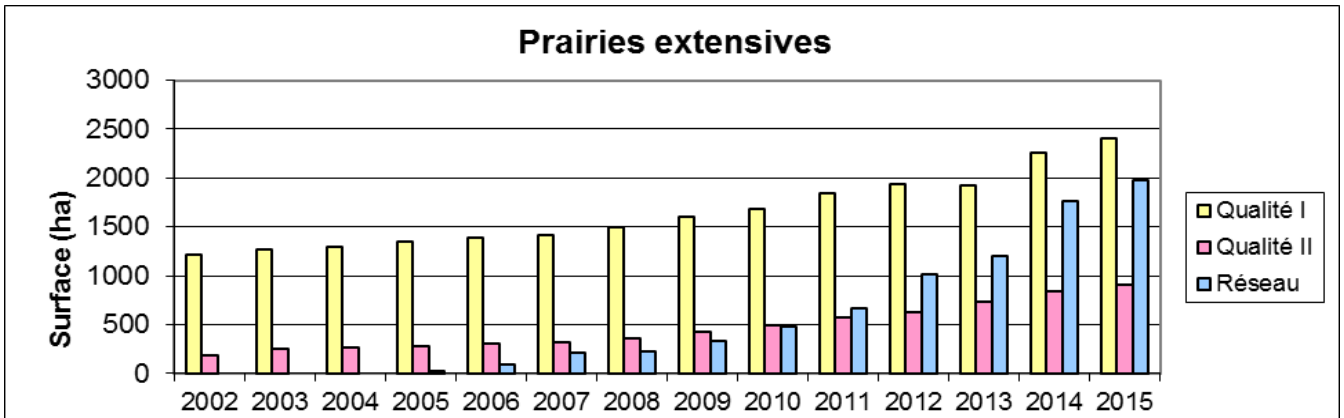
Le niveau de qualité I correspond aux conditions et charges minimales que doit remplir une surface pour être considérée comme SPB. Pour répondre au niveau de qualité II, une SPB doit présenter une qualité floristique ou des structures particulières. L'inscription est volontaire et une expertise doit être demandée par l'exploitant. Pour bénéficier de la contribution pour la mise en réseau, une SPB doit être aménagée et exploitée selon les critères spécifiques favorables aux espèces animales et végétales qui ont été définis dans le cadre d'un projet de mise en réseau. L'adhésion à un tel projet est également volontaire.

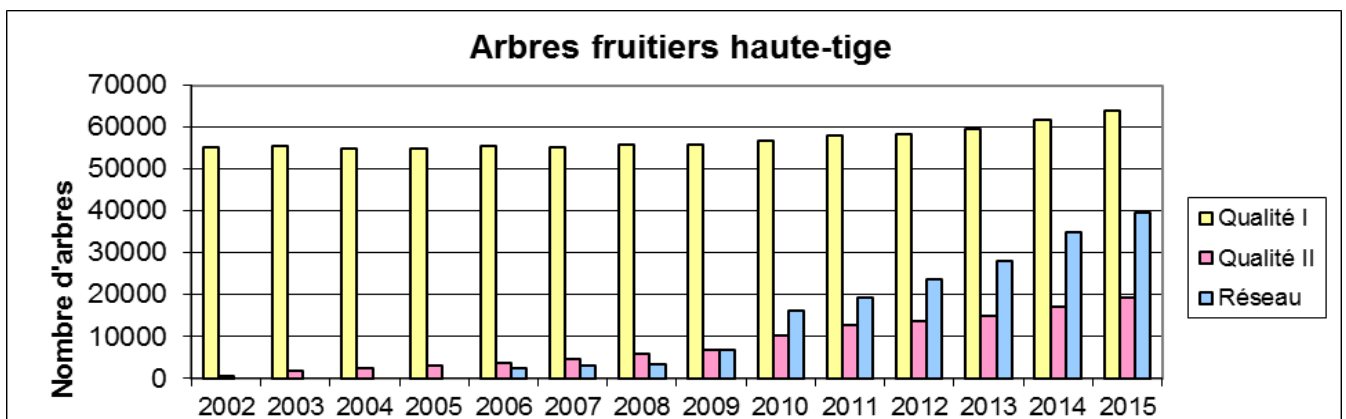
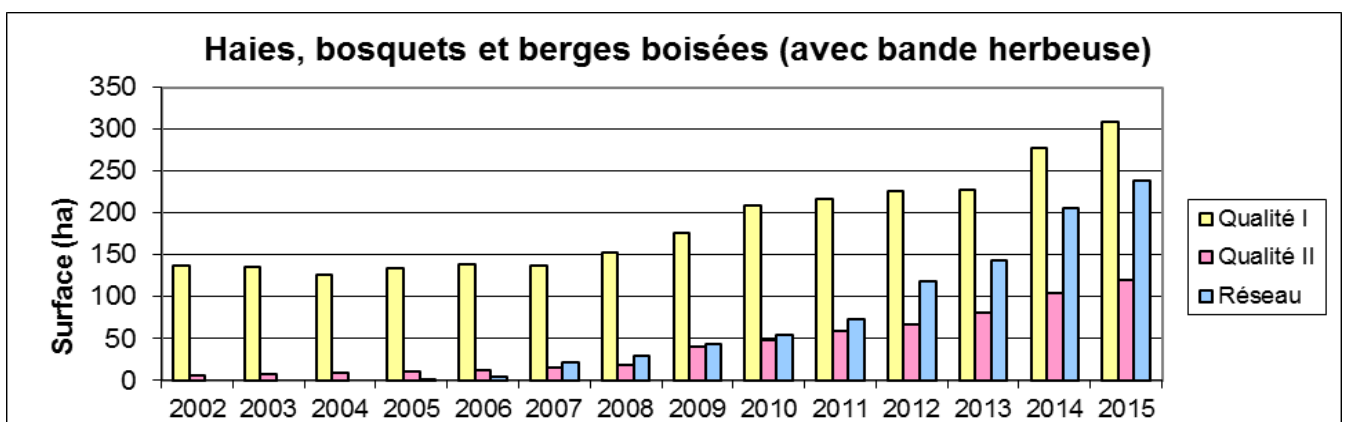
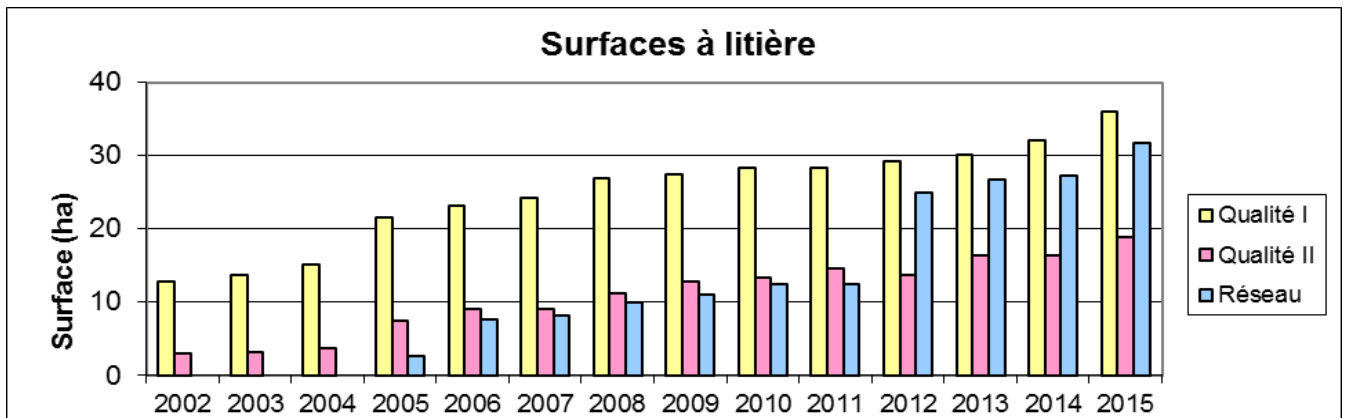
A noter que suite à l'audition de l'automne dernier concernant les modifications de l'OPD prévues pour 2016, le niveau de qualité III, qui concerne les objets inscrits dans les inventaires fédéraux, ne sera finalement pas introduit.

3.2.1. Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)

Les graphiques suivants montrent l'évolution des SPB selon les différents niveaux de qualité et leur mise en réseau :







Les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I sont en augmentation et représentent 15,5% de la surface agricole utile (sans les arbres) et 17,1% en comptant les arbres à raison d'un are par arbre.

Les surfaces (y.c. les arbres) répondant aux critères de qualité de niveau II suivent la même tendance et représentent 35,7% des SPB, soit 6,1% de la SAU.

Quant aux surfaces mises en réseau (y.c. les arbres), leur progression est due à la bonne dynamique des réseaux écologiques qui recouvrent quasiment l'ensemble du territoire cantonal. 80,6% des SPB sont en réseau ce qui correspond à 13,8% de la SAU.

3.2.2. Réseaux écologiques

En 2015, deux nouveaux projets de mise en réseau ont été mis en œuvre et validés par les instances cantonales (Service de l'économie rurale et Office de l'environnement). Il s'agit du réseau de Rocourt, mis en place dans le cadre du remaniement parcellaire, et du réseau de Courrendlin-Vellerat. Le projet de Courchapoix-Corban-Montsevelier (CCM) a quant à lui été reconduit pour une période de 8 ans.

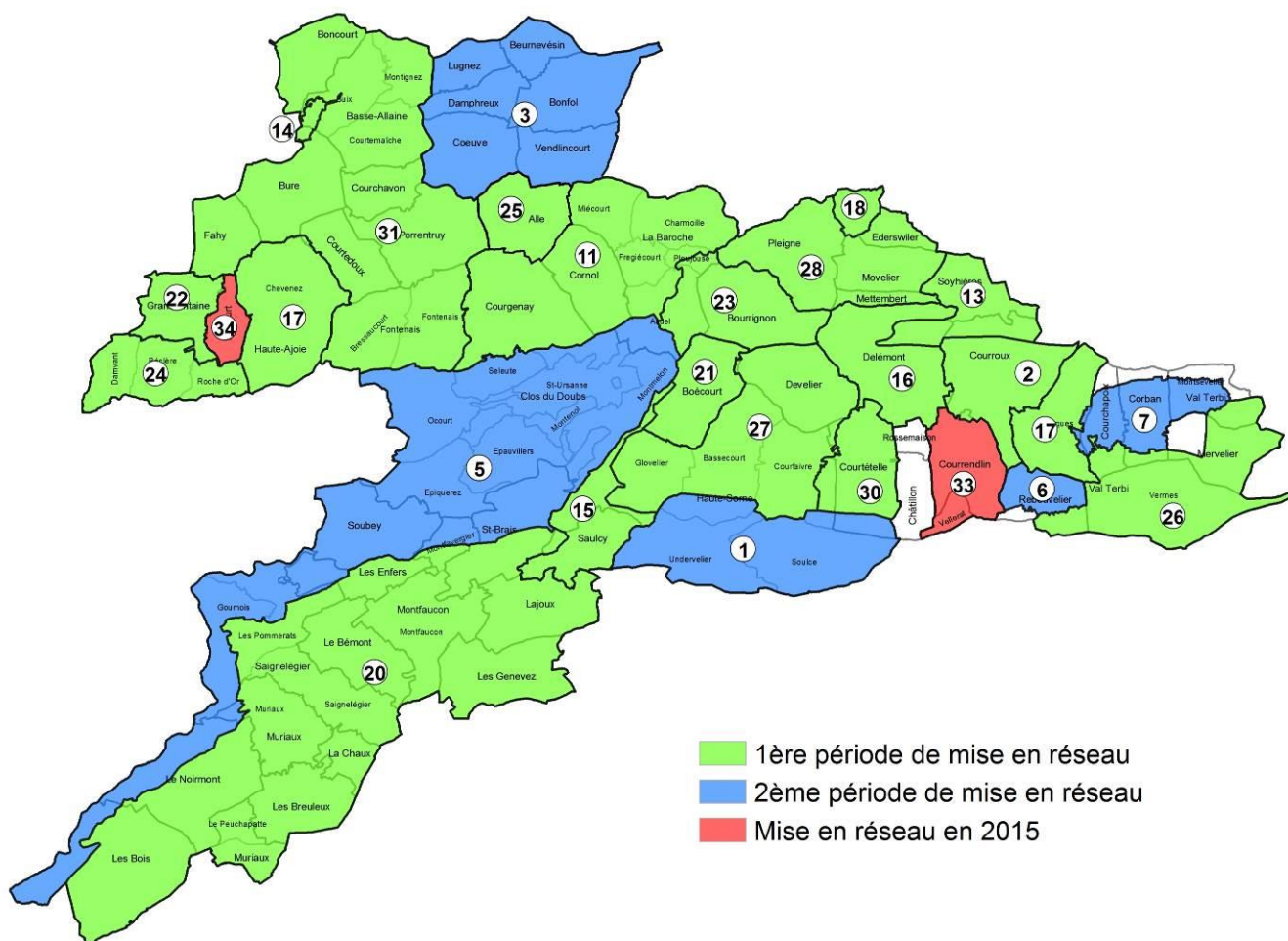
Les réseaux écologiques recouvrent ainsi près de 98% de la surface agricole utile cantonale.

En 2015, le montant des contributions versées s'élève à Fr. 4'241'740.- pour 795 exploitations qui ont adhéré aux différents projets.

Liste des réseaux écologiques:

N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
1	Réseau de Souce-Undervelier	2013-2018 (2 ^e période)	Fusion des réseaux de Souce et Undervelier.	789 ha	Association d'exploitants
2	Réseau de Courroux	2012-2017 (2 ^e période)	Commune de Courroux. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	905 ha	Association Birse-Scheulte
3	Réseau Vendline-Coeuvatte	2012-2017 (2 ^e période)	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Dampfreux, Lugnez, Vendlincourt.	2'656 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
5	Réseau de la Vallée du Doubs	2013-2018 (2 ^e période)	Entité paysagère "Clos du Doubs et Vallée du Doubs".	4'853 ha	Groupe OQE de la Société d'agriculture du Clos du Doubs
6	Réseau de Rebeuvelier	2014-2021 (2 ^e période)	Commune de Rebeuvelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	339 ha	Syndicat d'améliorations foncières
7	Réseau CCM	2015-2022	Courchapoix, Corban, Montsevelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	984 ha	Syndicat d'améliorations foncières
11	Réseau Baroche+	2010-2015	Entité paysagère de la Baroche ainsi que les communes de Cornol et Courgenay.	2'993 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
13	Réseau de Soyhières et environs	2011-2016	Commune de Soyhières + Secteur du Vorbourg (Commune de Delémont).	579 ha	Association du Paradis des Lièvres
14	Réseau de Buix (Le Maira)	2011-2016	Secteur du Maira à Buix (Commune de Basse-Allaine).	109 ha	Association d'exploitants
15	Réseau de Glovelier-Sceut-Saulcy	2011-2016	Communes de Saulcy (en partie), Boécourt (en partie), localité de Glovelier (Commune de Haute-Sorne, en partie).	482 ha	Association d'exploitants
16	Réseau de Delémont	2011-2016	Commune de Delémont.	680 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
17	Réseau de Chevenez	2011-2016	Localité de Chevenez sur la commune de Haute-Ajoie.	1'009 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
18	Réseau du Löwenburg	2012-2017	Domaine du Löwenburg sur la commune de Pleigne.	146 ha	Fondation Christoph-Merian-Stiftung
19	Réseau de Vicques	2012-2017	Commune de Vicques.	618 ha	Association Birse-Scheulte
20	Réseau des Franches-Montagnes	2012-2017	Entité paysagère des Franches-Montagnes.	8'398 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
21	Réseau de Boécourt	2012-2017	Commune de Boécourt.	609 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
21	Réseau de Grandfontaine	2012-2017	Commune de Grandfontaine dans le cadre du remaniement parcellaire.	625 ha	Syndicat d'améliorations foncières
23	Réseau de Bourrignon	2012-2017	Commune de Bourrignon.	857 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
24	Réseau de Haute-Ajoie	2012-2017	Extension du réseau de Chevenez sur les localités de Damvant, Réclère et Roche d'Or.	823 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
25	Réseau de Alle	2012-2017	Extension du réseau Baroche+ sur la commune de Alle.	705 ha	Chambre jurassienne d'agriculture

N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
26	Réseau de Vermes et environs	2013-2018	Localité de Vermes (Commune de Val-Terbi), commune de Mervelier et environs.	1'190 ha	Association d'exploitants
27	Réseau de Haute-Sorne	2013-2018	Localités de Bassecourt, Courfaivre et Glovelier sur la commune de Haute-Sorne, commune de Develier.	1'870 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
28	Réseau du Haut-Plateau	2013-2018	Commune de Pleigne, Ederswiler, Movelier, Mettembert.	1'414 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
30	Courtételle	2014-2021	Commune de Courtételle dans le cadre du remaniement parcellaire.	658 ha	Syndicat d'améliorations foncières
31	Ajoie+	2014-2021	Communes de Boncourt, Basse-Allaine, Bure, Courchavon, Fahy, Porrentruy, Courtedoux et Fontenais.	4'433 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
33	Courrendlin-Vellerat	2015-2022	Communes de Courrendlin et Vellerat.	524 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
34	Rocourt	2015-2022	Commune de Rocourt dans le cadre du remaniement parcellaire.	283 ha	Syndicat d'améliorations foncières



3.3. Mesures en faveur de la qualité du paysage

Après avoir développé le projet pilote des Franches-Montagnes de 2012 à 2013, le canton du Jura a pu mettre en œuvre 3 projets (Franches-Montagnes et Clos du Doubs, District de Delémont et Région d'Ajoie) qui recouvrent l'ensemble du territoire cantonal dès l'entrée en vigueur de la PA 2014-2017. Cela laisse la possibilité à tous les exploitants de pouvoir adhérer à un projet et bénéficier des contributions qui sont versées en faveur de la qualité du paysage.

Les montants à disposition pour ce type de mesure étant plafonnés, une limite maximale par exploitation est recalculée chaque année en fonction du nombre d'adhérents et des mesures inscrites.

En 2015, ce sont 777 exploitations à l'année et 71 exploitations d'estivage qui ont adhéré aux différents projets.

La limite maximale par exploitation a été fixée à Fr. 160.- par ha de SAU et Fr. 5'113'162,50 ont pu être versés pour les exploitations à l'année.

Pour les exploitations d'estivage, la limite a été fixée à maximum Fr. 97.- par pâquier normal et un montant de Fr. 1'090'225.- a été versé.

Le montant total des contributions versées en 2015 en faveur de la qualité du paysage s'élève ainsi à Fr. 6'203'387,50.

Quelques exemples de mesures paysagères:



Troupeau mixte



Mur de pierres sèches



Clôture avec pieux en bois



Borne historique



Cultures colorées

4 Production animale

4.1. Dépenses 2015 en faveur de l'élevage

Bovins	Fr. 646'540.-
Chevaux	Fr. 352'898.-
Menu bétail	Fr. 41'885.-
TOTAL	Fr. 1'041'323.-

4.2. Marchés publics de bétail

Les marchés publics de bétail jurassiens ont permis d'écouler 3873 animaux en 2015, soit 3,4% de plus que l'année précédente. La surenchère moyenne s'est élevée à 29 cts, soit Fr. 152.- par bête (près de Fr. 590'000.- au total). Deux-mille-treize vaches ont trouvé preneur à un prix de Fr. 3.40, y compris une surenchère de 36 cts/kg (Fr. 229.- par vache). Ces marchés se sont déroulés sur les places de Saignelégier, Les Bois, Glovelier, Delémont et Porrentruy.

Outre le volet commercialisation, les marchés publics de bétail permettent de créer des références de prix qui sont utilisées par Proviande pour établir la table hebdomadaire des prix au niveau suisse. Lorsqu'il y a des surenchères sur les marchés, cela incite Proviande à revoir les prix de la table à la hausse. Ces marchés jouent donc un rôle primordial dans la formation des prix du bétail de boucherie.

Nombre de jours de marché	35
Têtes de bétail commercialisées	3873
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	3710
Contributions	Fr. 584'200.-



3873 animaux ont été commercialisés via les marchés jurassiens en 2015 (ici la place de Delémont). (Photo CJA)

Nombre de marchés publics de bétail bovin organisés et nombre de bêtes au bénéfice d'une contribution:

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de marchés	33	30	30	32	31	34	35	35	34	35	35
Nombre de têtes	2963	3427	3288	3202	3911	3628	3719	3690	3864	3647	3710

4.3. Marchés de moutons

Quatre marchés de moutons ont été organisés à Glovelier en 2015. Au total, 469 animaux ont été commercialisés, soit 18 % de plus qu'une année auparavant. Ces marchés sont organisés l'après-midi des marchés de bovins, ce qui évite à la commission de Proviande de se déplacer à deux reprises.

Nombre de marchés de moutons organisés et nombre de bêtes commercialisées:

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de jours de marché	7	3	3	4	3	2	4	4	4	4	4
Nombre de têtes commercialisées	702	401	386	296	241	152	320	363	382	396	469



Quatre marchés de moutons ont eu lieu en 2015 à Glovelier. (photo ECR)

4.4. Organisation de concours

Le Service de l'économie rurale organise, en collaboration avec les organisations d'élevage régionales et les communes, les concours cantonaux de chevaux ainsi que, sur mandat des fédérations suisses d'élevage, les concours des moutons, des chèvres et des taureaux.

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chevaux	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux ¹	47	65	55	54	51	50	53	49	54	43	49
Bovins	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux ¹	121	137	125	117	135	117	107	94	71	55	58
Ovins	Jours de concours	3	3	3	3	3	3½	3½	3½	3	3	3
	Nombre d'animaux ¹	852	804	720	740	655	694	640	582	634	565	587
Caprins	Jours de concours	3	3	3	3	3 ½	3	4	4	5	5	5
	Nombre d'animaux ¹	419	376	346	378	452	370	579	786	747	649	714

4.4.1. Concours cantonaux de chevaux

Les concours cantonaux jurassiens ont été organisés durant deux journées au mois de mars : le 3 mars à Chevenez et le 5 mars à Glovelier et Saignelégier. Le nombre d'élèves-étalons a fortement augmenté par rapport à l'année précédente alors que les étalons étaient un peu moins nombreux. Au total, 81 chevaux ont été présentés devant les experts (10 de plus qu'en 2014).



Concours cantonal à Saignelégier, le 5 mars 2015. (Photo ECR)

¹ - Chevaux (concours cantonaux) : étalons et élèves-étalons primés
 - Bovins (concours taureaux) : taureaux admis au Herd-book (en propriété d'éleveurs jurassiens)
 - Ovins et caprins : animaux primés

Ces concours permettent d'octroyer les primes cantonales aux meilleurs sujets, mais sont aussi utiles pour comparer les étalons qui feront la monte dans le canton durant la saison. Un nombreux public se presse chaque année autour des cordes pour admirer ces reproducteurs, mais aussi pour se faire une idée de la nouvelle volée d'élèves-étalons de 2 ans. De nombreuses informations au sujet de l'élevage chevalin sont disponibles dans le rapport 2015 "Elevage chevalin dans le canton du Jura" qui est à disposition chez les secrétaires de syndicats et au Service de l'économie rurale. Il est également téléchargeable sur www.jura.ch/ecr, rubrique "Production animale".

4.4.2. Concours intercantonaux de taureaux

Les concours de taureaux sont organisés au niveau intercantonal (Jura et Jura bernois). Au printemps, le concours a lieu à Tavannes et en automne à Saignelégier.

A Tavannes, le 11 mars 2015, 42 taureaux ont été présentés, soit 14 de plus qu'en 2014. Dix-huit étaient en propriété d'éleveurs jurassiens. Trente-quatre des 42 sujets ont été admis au herd-book et 8 refusés.

Septante-sept taureaux ont été appréciés par les experts lors du Marché-Concours de taureaux de Saignelégier, le 9 septembre 2015, soit 13 de moins que l'année précédente. Quarante-six provenaient du Canton du Jura et 31 du Jura bernois. Les fédérations d'élevage étaient représentées ainsi : swissherdbook 71 sujets, Holstein 4 et Vache Mère Suisse 2. Sur les 71 taureaux de swissherdbook, 67 ont été admis au herd-book.



Lors du Marché-Concours de taureaux de Saignelégier, le 9 septembre 2015, les experts ont désigné les champions junior et sénior. (Photo Bernadette Odiet)

4.4.3. Menu bétail

Les experts ont jugé les caprins du 20 au 24 avril 2015 dans le Jura. Sept-cent-quatorze animaux ont été primés sur 10 places à cette occasion, soit 5% de plus qu'en 2014.



Concours caprins chez Simon Clerc à Vermes, le 23 avril 2015. (photo ECR)

Pour les ovins, 3 jours de concours ont été nécessaires pour juger les animaux sur 6 places (15 au 17 septembre). Au total, 587 sujets ont été primés, soit 1% de plus que l'année précédente. Comme pour les caprins, ces concours sont organisés dans le but d'admettre les jeunes animaux au herd-book et d'améliorer le pointage des animaux plus âgés. Des contributions cantonales viennent encourager les détenteurs à présenter leurs animaux.

5 *Droit foncier rural*

5.1. Activités courantes

Le Service de l'économie rurale fournit diverses prestations en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles.

En 2015, 51 expertises ont été réalisées; ces expertises concernent le droit foncier rural et ont été exécutées pour le compte de la Commission foncière rurale, l'Office des poursuites et faillites, les notaires et divers propriétaires.

L'essentiel des requêtes liées au droit foncier rural a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs ainsi que le rayon usuel d'exploitation.

Environ 120 décisions de la Commission foncière rurale ont été transmises au Département de l'économie et de la coopération.

5.2. Décisions liées au bail à ferme

L'ECR est l'autorité d'application au niveau cantonal concernant la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA). Il délivre des autorisations pour :

- des contrats de bail pour parcelles à durée réduite;
- des contrats de bail pour entreprises agricoles;
- des contrats de bail pour affermage par parcelles d'entreprises agricoles.

En 2015, une cinquantaine de dossiers ont fait l'objet d'émoluments.

5.3. Autres services

L'ECR renseigne régulièrement les propriétaires fonciers, les fermiers ou d'autres services de l'Etat sur les procédures à suivre et le droit en vigueur.

5.4. Nouveau mode d'établissement de la statistique foncière

Suite à un changement de système d'exploitation, il ne nous est plus possible d'obtenir les informations directement du Registre foncier pour établir la statistique des prix des immeubles agricoles. A l'avenir, la statistique foncière sera basée sur les décisions prises par la Commission foncière rurale, à l'image de ce que pratique le canton de Vaud.

D'autre part, par souci de simplification, la nouvelle statistique sera désormais publiée annuellement en décembre. Sa validité prendra effet du 1^{er} janvier au 31 décembre suivant. Comme d'habitude, le détail des statistiques des immeubles agricoles peut être consulté sur le site internet du Service de l'économie rurale, rubrique droit foncier (www.jura.ch/ecr).

5.5. Révision partielle du prix licite des immeubles agricoles

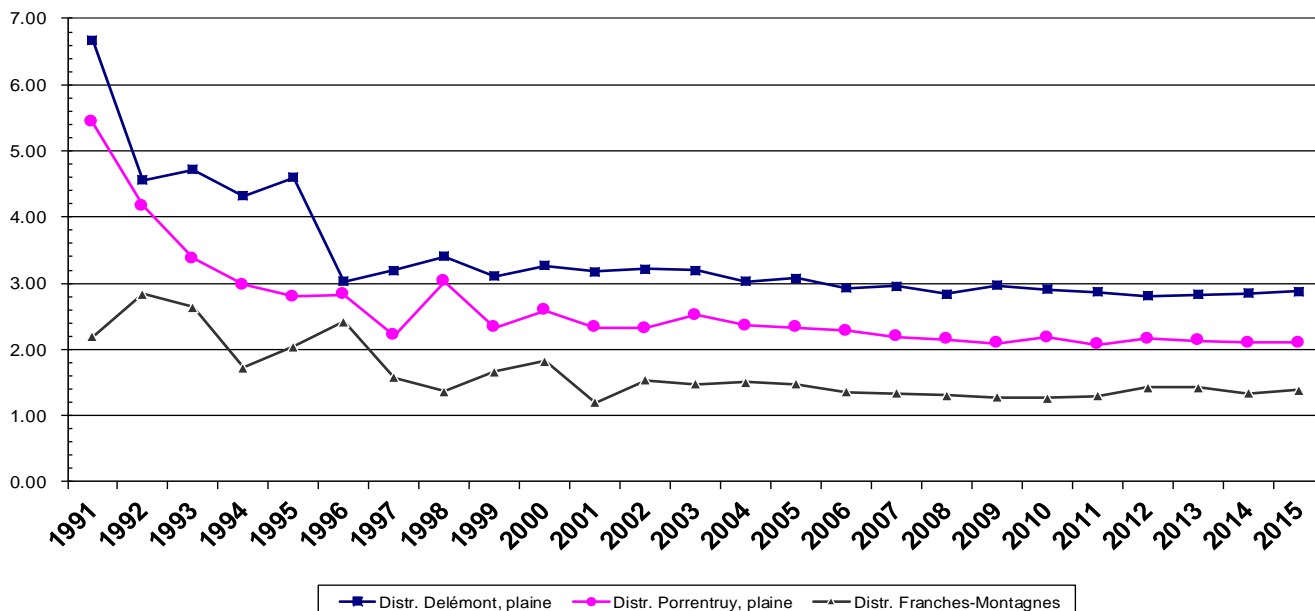
Les prix licites, au sens de la LDFR, sont basés à la fois sur la statistique foncière et sur la valeur du terrain vendu. Jusqu'ici, deux méthodes d'évaluation prévalaient et coexistaient en parallèle. Il y avait d'une part la méthode approximative d'estimation par la valeur officielle et d'autre part l'expertise qui permettait d'établir la valeur de rendement.

Par souci de simplification et de rationalisation des tâches du Service de l'économie rurale et de la Commission foncière rurale, il a été convenu que les prix licites des immeubles agricoles, dont la valeur officielle n'atteint pas 10'000 francs, peuvent être évalués sur la base pure et simple de leur valeur officielle, sauf circonstances particulières. Pour les plus grandes parcelles, une expertise fixant la valeur de rendement sera en principe exigée par la Commission foncière rurale.

5.6. Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Les ventes d'immeubles ou d'entreprises agricoles ne sont pas autorisées par la Commission foncière rurale lorsque le prix de la transaction est surfait. Au sens de la LDFR, le prix d'acquisition est surfait quand il dépasse de plus de 5% le prix payé en moyenne pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables dans la même région au cours des cinq dernières années. C'est pourquoi une statistique foncière est tenue et mise à jour chaque année. Concernant les terrains agricoles, le graphique suivant reflète les effets sur les prix induits par l'introduction de la loi sur le droit foncier rural. Il dépeint l'évolution du prix moyen au mètre carré pour les zones de plaine de Delémont et Porrentruy et la zone des Franches-Montagnes depuis 1991:

Prix de vente moyens des terrains agricoles dans les districts jurassiens (frs/m2)



Plus en détails, le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la valeur vénale ces 3 dernières années, en fonction des zones:

Par zone en moyenne au m2	2013	2014	2015
Delémont			
Zone de plaine	2.83	2.85	2.88
Zone des collines	2.42	2.32	2.45
Zone de montagne	1.69	1.68	1.64
Porrentruy			
Zone de plaine	2.13	2.10	2.09
Zone de montagne et collines	1.29	1.26	1.29
Franches-Montagnes			
Zone de montagne	1.49	1.34	1.39

Source : Statistique foncière - Service de l'économie rurale

Pour Delémont, une augmentation légère mais régulière est observée en zone de plaine, tandis que les zones de montagne et de colline montrent une certaine stabilité sur trois ans. Pour Porrentruy, la zone de plaine connaît un léger repli, tandis que la zone des collines et montagne voit le prix moyen de vente rester stable. Enfin, aux Franches-Montagnes, le prix recule légèrement.

S'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication de la valeur de rendement pour l'obtention du prix licite s'est stabilisé en 2015 à 2.46, tandis qu'il s'élevait en moyenne à 2.47 en 2014.

6 *Autres activités*

6.1. Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture (CJA)
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI)
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification (OIC)
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission de la production bovine
- Commission des crédits agricoles
- Commission d'experts de l'espèce chevaline
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens (CIPBJ)
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission pour la promotion de l'agriculture biologique dans le Jura et le Jura bernois (PROJAB)
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande (CCSAR)
- Conférence des chefs des offices cantonaux de l'agriculture (COSAC)
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Fondation pour le logement Soleure
- Forum national "Améliorations foncières"
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de coordination A16
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "Loi sur la gestion des eaux" (LGE bis)

- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail "Sol-Air-Eau"
- Groupe de travail temporaire "Lièvre brun"
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "Cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme "Aménagement du territoire de l'arc jurassien" (CEAT)
- Plate-forme romande pour la promotion de la biodiversité
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural), présidence de cette conférence intercantonale

7 *Personnel du Service de l'économie rurale au 31 décembre 2015*

Chef de service	Jean-Paul Lachat	032 420 74 02
Administration	Clotilde Fleury	032 420 74 03
Comptabilité	Jean-Bernard Membrez	032 420 74 04
Améliorations foncières	Pierre Simonin	032 420 74 05
	Marie-Christine Arn, secrétaire	032 420 74 06
Crédits, constructions rurales	Pierre Frund	032 420 74 15
	Solange Fleury-Mouttet	032 420 74 07
	Françoise Berberat, secrétaire	032 420 74 08
Droit foncier rural	Hervé Schaffter	032 420 74 11
	Clotilde Fleury, secrétaire	032 420 74 03
Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage	Eric Amez-Droz	032 420 74 09
	Christian Vernier	032 420 74 13
	Marie-Christine Arn	032 420 74 06
	Franca Grasso, secrétaire	032 420 74 12
	Pierre-Olivier Donzé, secrétaire	032 420 74 12
	Isabelle Suess, stagiaire	032 420 74 18
Production animale	Roger Biedermann	032 420 74 14
	Nadine Hulmann, secrétaire	032 420 74 12

Le Service de l'économie rurale compte 15 collaborateurs(trices), une stagiaire et 11.95 emplois équivalent plein temps.